

2016-5329

2017-04-21

**Avitrol (R)**  
**MAÏS ENTIER**

Pour le contrôle des PIGEONS FÉRAUX (*Columba livia domestica*) DANS, SUR OU À PROXIMITÉ DES STRUCTURES, SERVANT À LA NIDIFICATION OU DE PERCHOIR.

PARTICULES

**RESTREINT**

**GARANTIE : Amino-4-pyridène 0,5 %**

NO D'HOMOLOGATION 12096 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

Contenu net : Kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**ENTREPRISE AVITROL**  
**7644, 46<sup>e</sup> rue Est TULSA,**  
**OKLAHOMA 74145**  
**1-800-633-5069**

NO DE BREVET CANADIEN 838 657

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **NATURE DES RESTRICTIONS**

Ce produit peut être utilisé seulement par des organismes gouvernementaux ou des entrepreneurs de déparasitage ou sous la supervision de ces derniers; il ne doit pas être vendu au public.

### **MODE D'EMPLOI**

Le maïs entier d'Avitrol est un pesticide destiné au contrôle des pigeons féroces. Il est composé de nourriture pour pigeons de choix imprégnée d'un produit chimique de contrôle des oiseaux, l' amino-4-pyridène. Mélanger du maïs entier non traité avec du maïs entier d'Avitrol en suivant les directives minimise la possibilité d'apparition de symptômes de détresse qui peuvent se produire lorsque qu'une trop grande quantité d'Avitrol est ingérée. Le contrôle des pigeons s'avère plus efficace lorsqu'une grande partie de la volée est affectée légèrement. Lorsque le produit est bien administré, peu d'oiseaux présentent des symptômes de détresse et le taux de mortalité est faible. Habituellement, il est essentiel de donner du maïs entier non traité de la même apparence que la nourriture contenant maïs entier d'Avitrol avant de commencer le traitement afin de dissuader efficacement les oiseaux. Observer attentivement les habitudes des oiseaux afin de déterminer les sites d'alimentation appropriés et de s'assurer qu'aucune espèce d'oiseau non ciblée risquant d'ingérer du Avitrol maïs entier ne se trouve sur les lieux. Après avoir établi les sites l'alimentation des oiseaux nuisibles, remplacer immédiatement le grain non traité par maïs entier d'Avitrol en suivant les directives mentionnées ci-dessous. Pour le contrôle des pigeons en milieu urbain, les réactions violentes alertant la volée qui sont produites par maïs entier d'Avitrol et qui peuvent être létales ne sont généralement ni souhaitables, ni nécessaires. Pour assurer un taux de mortalité minimal, le maïs entier Avitrol doit être bien mélangé avec 29 parties de maïs entier non traité semblable. Le produit doit être placé dans des endroits élevés sur les immeubles et les corniches où l'on a déjà placé la nourriture non traitée.

Dans la plupart des secteurs où il y a déjà de la nourriture en abondance, il est recommandé de diluer le maïs avec 10 ou 20 parties de maïs non traité. Placer 1,50 à 2,00 kg d'appât mélangé (à l'aide de gants protecteurs) à tous les emplacements dans l'aire d'alimentation. Répéter le traitement jusqu'à ce que la population d'oiseaux ait diminué et atteint des niveaux acceptables pour les lieux. Disposer des oiseaux morts de façon appropriée conformément à la réglementation locale ou provinciale.

**Ne pas** appliquer de produits contenant de la 4-aminopyridine dans les endroits accessibles aux enfants.

Placer les appâts traités dans les endroits inaccessibles au public. Dans les endroits ouverts au public, placer les appâts dans des sites surélevés, dans la mesure du possible. Lorsqu'il est impossible de placer les appâts dans des sites surélevés et qu'il est nécessaire de les poser au sol, un préposé à l'application certifié ou quelqu'un sous sa supervision directe doit veiller à ce que les enfants, les animaux et les espèces non ciblées n'entrent pas en contact avec les appâts pendant toute la période d'application. La personne autorisée à manipuler le produit ne doit pas quitter le site avant que tous les oiseaux morts ou mourants et tous les appâts non utilisés soient retirés du site.

Récupérer tous les produits non utilisés à la fin de la journée.

Ramasser tous les oiseaux morts ou mourants après l'application du produit et les éliminer par enfouissement ou par incinération.

**Ne pas** appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un EPI peuvent être autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

En tout temps, garder les personnes (autres que les manipulateurs autorisés) ainsi que les animaux et le bétail loin des appâts traités et des oiseaux morts ou mourants. Seuls des préposés portant un EPI peuvent être autorisés dans le site de traitement jusqu'à ce que tous les oiseaux morts ou mourants et tous les appâts non utilisés soient retirés.

**Ne pas** appliquer le produit en présence de bétail ou de volaille, ou dans un endroit où le bétail et la volaille pourraient être exposés.

**Ne pas** donner de ce produit à manger au bétail et à la volaille. **Ne pas** mélanger avec des grains destinés au bétail ou à la volaille.

**Ne pas** appliquer le produit sur les cultures en pleine croissance.

**Ne pas** utiliser les appâts fabriqués à partir de ce produit d'une manière qui pourrait contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**Ne pas** employer les appâts traités comme des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

**MAÏS ENTIER D'AVITROL NE DOIT PAS ÊTRE EXPOSÉ D'UNE FAÇON QUI PEUT METTRE EN DANGER DES ESPÈCES D'OISEAUX PROTÉGÉES ET NON NUISIBLES. EN PRÉSENCE D'UN TEL DANGER, CONSULTER LES AUTORITÉS DE LA FAUNE RÉGIONALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE AVANT D'ENTREPRENDRE UN TRAITEMENT DE CONTRÔLE DES OISEAUX AVEC MAÏS ENTIER D'AVITROL. VÉRIFIER SI DES LOIS RÉGIONALES INTERDISENT L'UTILISATION DE PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE POUR LE CONTRÔLE DES OISEAUX.**

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant le chargement et l'application du produit, et pendant le ramassage des oiseaux morts et des appâts inutilisés.

Porter un masque antipoussières ou un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA/BSHE pourvu d'un filtre à poussière réduisant convenablement l'exposition par inhalation lors du transfert de produits en vrac.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Mettre des vêtements propres après la manipulation. Ne pas donner ce produit à manger au bétail ou aux poulets. Ne pas mélanger avec des grains destinés au bétail ou à la consommation humaine. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs ou les étangs avec ce produit. Ne pas permettre que ce produit soit gardé dans des endroits non protégés une fois les mesures de contrôle réalisées. Ne pas utiliser là où le produit risque de contaminer la nourriture (grains ou viandes).

## **PREMIERS SOINS :**

### **En cas d'ingestion**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire

vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Administrer un traitement symptomatique.

**DANGER ENVIRONNEMENTAUX**

Utiliser seulement dans les sites énumérés sur l'étiquette des produits.

Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères. Les grains traités exposés représentent un danger pour les oiseaux et les autres espèces sauvages non ciblées.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. **Ne pas** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides), ou les habitats estuariens et marins.

**Ne pas** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

**ÉLIMINATION :**

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.